

Outre le PER, le PEA, l'autre solution à considérer pour financer sa retraite



Si l'assurance-vie permet de maîtriser le degré de risque souhaité, en mixant le fonds en euros à capital garanti et des unités de compte, le PEA est quant à lui un outil 100 % actions européennes, sous la forme de titres vifs ou de fonds. · Challenges · alexandrabeganskaya @ envato

« Si le [plan d'épargne en actions](#) (PEA) n'est pas dédié à la préparation de la retraite, il convient parfaitement à cet objectif », lance Thibault Delahaye, fondateur du cabinet de gestion de patrimoine Delahaye Capital. Dans la limite de 150 000 euros de versements, ce produit permet de bénéficier d'une fiscalité avantageuse pour investir en actions européennes. « Il s'agit même de l'enveloppe la plus favorable en termes de fiscalité sur les plus-values, devant l'assurance-vie, dès lors que le PEA a fêté son cinquième anniversaire », poursuit l'expert.

En effet, au-delà de cinq ans, les gains sont exonérés d'impôt et seuls les prélèvements sociaux de 17,2 % sont dus. En cas de retrait avant cinq ans, il faut régler le prélèvement forfaitaire unique de 30 % sur la plus-value. Une fois à la retraite, l'épargnant peut donc effectuer des retraits au rythme de ses besoins, en ne réglant que les prélèvements sociaux.

Mais contrairement au PER, le PEA ne bénéficie pas d'avantage fiscal à l'entrée. Et contrairement à l'assurance-vie, il ne bénéficie d'aucun régime de faveur en cas de décès. Une proposition de loi déposée par le député UDR Eric Ciotti en juin 2025 vise cependant à le rendre encore plus attractif, en alignant notamment la fiscalité, en cas de décès, sur celle de l'assurance-vie et en instituant la désignation de bénéficiaires pour la succession.

Anticiper la sortie

Le texte propose aussi la suppression du plafond de versement, la fusion avec le PEA-PME et le PEA jeunes et la possibilité de détenir plusieurs plans par personne. « *L'objectif est de flécher plus largement l'épargne des Français vers les actions, afin de financer les entreprises européennes*, explique Maxime Chipoy, président de MoneyVox . *Mais cette proposition de loi revient à créer une niche fiscale supplémentaire, qui bénéficierait principalement à ceux bénéficiant déjà à plein des avantages fiscaux de l[...]*